

COMMUNE DE MONTHOLON

Procès-verbal de la séance du 14 avril 2021

Le 14 avril 2021 à 19 h 00, réunion à la salle Multi-activités de la commune déléguée d'Aillant-sur-Tholon, du conseil municipal de Montholon, sous la présidence de Monsieur Pascal JOLLY, Maire.

PRÉSENTS : Pascal JOLLY, Sophie PICON, Jean-Pierre TISSIER, Karine BONAME, David SEVIN, Claude BELIN, Philippe DESCROT, Sandrine DUMONT, Nicolas GUILLON, Sylviane PETIT, Sandrine FAUQUET GRANDREMY, Antonio-José TEIXEIRA, Céline FRONT, Maureen DULOT, Katia MARTINS, Laurent DIEBOLD, Allison DE CASTRO, Jean-Pierre VERAY, Maelle VOISIN, Nathalie DIAS GONCALVES, Marie-France MALLARD, Valérie MULLER, Daniel DERBOIS.

ABSENTS EXCUSES :

Madame Sophie VERGER qui a donné procuration à Madame Sandrine FAUQUET GRANDREMY
Monsieur Ludovic HOUCHOT qui a donné procuration à Madame Sophie PICON
Madame Priscillia BOULMIER - Monsieur Pierre BOUCHACOURT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Céline FRONT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 MARS 2021

Observation de Monsieur Jean-Pierre TISSIER. Celui-ci souhaite qu'il soit indiqué que dans le règlement d'utilisation de la voirie destinée à la nouvelle caserne des pompiers, celle-ci sera réservée exclusivement à la circulation des pompiers.

Observation de Mr David Sevin. Il fait remarquer qu'il ne doit pas y avoir d'ambiguïté sur l'estimation de la réfection de la rue des Perrières, l'estimation proposée en séance sera ajustée en fonction de la largeur, de la longueur précise de la rue, de son traitement et de la nature du revêtement, (soit bicouche ou enrobé).

Le compte rendu de la précédente séance, en tenant compte des l'observations de Monsieur Jean-Pierre TISSIER et de Mr David SEVIN est adopté à 22 voix pour – 2 abstentions S.FAUQUET GRANDREMY et S.VERGER - 1 voix contre D. SEVIN

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- **Délégation du droit de préemption non exercé** :

Dossier	Propriétaire	Parcelles	Adresse
21B0013	TPMS – Sté à responsabilité limitée	000ZC 376-378-379-380-396-398-470-475 Pour 1 ha 56 a 95 ca	Zone industrielle – rue Marcel Brault Aillant sur Tholon
21B0019	RAINON/GRIGOLETTO	484 A 903 – 906 – 907 – 1504 Pour 12 a 00 ca	16 rue des Arcys – Volgré
21B0020	MARC-GROS	078B 1989 – 14 a 71 ca	1 rue du Pineau – Champvallon

21B0021	CARRE	473 ZN 442 – 8 a 21 ca	10 chemin du Champ du Pont Villiers sur Tholon
---------	-------	------------------------	---

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET

Au service administratif de la collectivité, un agent a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2021.

Afin de remplacer cette personne, il est envisagé de procéder à un recrutement au même grade. Cependant pour permettre un travail en recouvrement pour transmission d'informations, il est nécessaire de créer un deuxième poste de rédacteur territorial principal 1^{ère} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, accepte la création d'un poste de rédacteur territorial principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2021.

TAXES COMMUNALES 2021 – ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION

Lors du dernier conseil municipal en date du 24 mars 2021, Monsieur Nicolas GUILLON, adjoint aux finances, avait indiqué que la commune reçoit dorénavant la part de taxe foncière (bâti) du Conseil Départemental.

Le maintien des taux a été voté, sachant qu'il y a un lissage en cours suite à la création de la commune nouvelle de Montholon.

Cependant, dans le formalisme requis par la Préfecture et la DGFIP, information communiquée le 1^{er} avril 2021, la délibération doit préciser le taux de taxe foncière (bâti) en incluant la reprise du taux du département de 21.84 %. Or, notre délibération ne fait mention que du taux de l'année précédente soit 18.59% (taux cible du lissage).

Il convient donc de délibérer à nouveau pour formaliser le nouveau taux à $18.59 + 21.84 = 40.43$ % (sans incidence sur le lissage en cours)

Le taux de la taxe foncière (non bâti) reste inchangé à 50.32 % (taux cible également)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés approuve la modification et fixe les taux de taxes foncières de la façon suivante :

Foncier bâti : 40.43 %

Foncier non bâti : 50.32 %

PARKING DU GYMNASSE – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de l'aménagement du site sportif, travaux gymnase et construction d'un club house, la municipalité souhaite faire réaménager le parking attenant qui sert également pour le collège.

Ce parking devra respecter les normes d'accessibilité (PMR) et tenir compte des différents accès piétons et de services (livraisons, secours...). Un cheminement (trottoir) sera réaménagé pour faire le lien avec la gare routière récemment refaite.

Chaque conseiller a été destinataire de l'avant-projet dont l'estimation des travaux s'élève à 150 000€ H.T.

Madame Sophie PICON, Maire déléguée, souhaite solliciter une demande de subvention au titre des amendes de police pour la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés

- approuve le projet
- autorise Monsieur le Maire ou Madame la Maire déléguée à solliciter ladite subvention ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires.

BACHE INCENDIE – CHOIX DES ENTREPRISES

Afin de respecter les normes de sécurité incendie, il est nécessaire d'installer une citerne souple de 180 m3 derrière le gymnase en cours de réhabilitation.

Sur l'emplacement réservé à cette installation, l'abattage des arbres sera effectué par les services techniques de la commune ainsi que la pose de la clôture.

Différents devis ont été demandés pour la réalisation de cette opération.

GROS ŒUVRE :

JLBTP de Senan	8 808.70 € h.t. soit 10 574.44 € ttc
LAVEAU BATIMENT à Appoigny	10 167.00 € h.t. soit 12 200.40 € ttc

FOURNITURE CITERNE SOUPLE

PROLIANS SERVET	7 526.80 € h.t. soit 9 032.16 € ttc
ABEKO	3 195.50 € h.t. soit 3 834.60 € ttc
CITERNEO	4 172.82 € h.t. soit 5 007.38 € ttc

FOURNITURE CLOTURE

BIGMAT	1 629.66 € h.t. soit 1 955.59 € ttc
PROLIANS SERVET	1 576.00 € h.t. soit 1 891.20 € ttc
CONGY MARC	1 929.00 € h.t. soit 2 314.80 € ttc

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés

- décide de retenir les entreprises suivantes :
 - JLBPT - gros œuvre 8 808.70 € h.t soit 10 574.44 € ttc
 - ABEKO - la citerne souple 3 195.50 € h.t soit 3 834.60 € ttc
 - PROLIANS SERVET – fourniture clôture 1 576.00 € h.t soit 1 891.20 € ttc
- autorise Monsieur le Maire ou Madame la Maire déléguée à signer les devis avec lesdites entreprises
- autorise la sollicitation

RENOVATION ENERGETIQUE ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE – CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Afin de procéder à la réalisation des travaux de rénovation énergétique et de réaménagement des locaux de la mairie, il est nécessaire de faire appel à un maître d'oeuvre. Trois sociétés ont été consultées pour ce projet.

Chaque conseiller a été destinataire des documents.

ATRIA ARCHITECTES à AUXERRE

Taux de rémunération : 10 % du montant estimé hors taxe des travaux

ATA à AUXERRE

Taux de rémunération : 7 % du montant estimé hors taxe des travaux

5-CINQ ARCHITECTURE à SERRIS

Taux de rémunération : montant forfaitaire 32 962.00 € H.T. rénovation énergétique

Taux de rémunération : montant forfaitaire 17 862.50 € H.T. travaux réaménagement locaux

Maîtrise d'œuvre

	Base	%	Energétique	Base	Aménagement	TOTAL
ATRIA	400 000 €	10%	27 200 €		12 800 €	40 000 €
ATA	415 000 €	7%	29 050 €	150 000 €	10 500 €	39 550 €
5CINQ	Base initiale de l'étude	Forfait	32 962 €	Forfait	17 862 €	50 824€

Monsieur David SEVIN évoque que l'on n'est pas sur le même chiffre de base,

Certes, mais ce n'est qu'une estimation. Le pourcentage de rémunération s'applique sur le coût réel du montant du marché. Il faut donc choisir entre l'un des taux ou le forfait.

Nous pouvons néanmoins observer une certaine cohérence des chiffres proposés, seul ATA ayant fait une analyse plus détaillée fait ressortir que l'estimation de l'étude énergétique initiale est sous-évaluée.

Monsieur le Maire propose de retenir ATA, pour un choix mieux disant incluant le meilleur prix et une bonne qualité de dossier. Cette entreprise possède également de bonnes références sur le pilotage de mêmes types de dossiers (aménagement d'agences bancaires) incluant la même coordination de l'ensemble des corps de métiers.

Monsieur le Maire demande à Madame Maëlle VOISIN de sortir de la salle car celle-ci est salariée chez ATA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés décide

- de retenir la société ATA à Auxerre au prix estimé d'honoraires de 7 % du montant H.T. des travaux pour accomplir la mission de maître d'oeuvre concernant l'opération de rénovation énergétique et de travaux d'aménagement de la mairie
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

SDEY – CONVENTION POUR ECLAIRAGE DU PARKING DU GYMNASIUM

Le Syndicat d'Electrification de l'Yonne n'a pas pu envoyer les éléments pour pouvoir traiter ce dossier à l'ordre du jour.

Ce sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire délégué de Volgré, David SEVIN, fait part dans le cadre de la mise en place du PLUI :

Madame Merle et Monsieur Garnier avaient engagé une procédure auprès du tribunal administratif de Dijon demandant le rejet de la délibération prise par la CCA définissant les règles d'urbanisme applicables sur leur parcelle.

Madame Merle a été déboutée sur sa demande de rendre constructible la parcelle 484 A 1220

De même, Monsieur Garnier a également été débouté sur sa demande de ne pas mettre la parcelle 484 ZE 36 en secteur réservé pour la commune de Volgré.

Madame la Maire déléguée d'Aillant sur Tholon, Sophie PICON, fait le point sur différents chantiers en cours et à venir :

- parking derrière l'école : reste à finir la signalétique, mise en place de la borne de recharge pour véhicules électriques et d'une borne pour camping-cars. Un aménagement du plan d'eau se fera à l'automne avec des plantations.
- rue Charles de Gaulle, le revêtement va être effectué prochainement.
- réflexion pour la sécurité des soignants de l'EHPAD qui traversent régulièrement la rue Pierre Larousse afin de se rendre à l'hébergement temporaire.
-

Monsieur le Maire de Montholon, expose le détail par commune des subventions aux associations, complément informatif, du précédent conseil municipal dont la ligne budgétaire intégrée a été votée dans le cadre du budget primitif.

La séance est levée à 20 h 05.